

- ☐ Participer à des activités qui peuvent engorger ou perturber les réseaux ou les systèmes (les chaînes de lettres, par exemple)
- ☐ Accéder sans autorisation à un ordinateur ou un système, au Ministère ou ailleurs
- ☐ Établir des mots de passe collectifs (par exemple, des mots de passe pour les RL) afin d'accéder aux installations ou aux systèmes

QU'EST-CE QU'UNE VÉRIFICATION DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE?

ISC procède à des vérifications continues, automatiques et aléatoires de la sécurité sur SIGNET (D et C) et sur d'autres systèmes ministériels. Ces vérifications servent à déceler les manquements et infractions à la sécurité. Dans le cadre du programme sur les infractions de sécurité, les infractions donnent lieu à la délivrance d'un avis de manquement à la sécurité à l'utilisateur identifié. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section sur les infractions et les manquements à la sécurité et les sanctions connexes.